

CLASSEES

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE
DIRECTION DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA
RECHERCHE ET DU
DEVELOPPEMENT
INSTITUT TECHNIQUE
AGRICOLE DE TIFLET
FERME D'APPLICATION

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES
N° 2/ I.T.A.T./1995

Le Directeur de l'Institut Technique Agricole de Tiflet province de Khémisset, mettra en vente aux enchères publiques le 09 février 95 à 10 heures les animaux suivants:

- 1 Taureau
- 9 Taurillons
- 9 Génisses
- 5 Veaux
- 4 Velles

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la Direction de l'Etablissement (ferme d'Application).

(0107)

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA MISE EN VALEUR AGRICOLE
DIRECTION DE
L'ENSEIGNEMENT DE LA
RECHERCHE ET DU
DEVELOPPEMENT
INSTITUT TECHNIQUE
AGRICOLE DE TIFLET
FERME D'APPLICATION

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES
PUBLIQUES
N° 2/ I.T.A.T./1995.

Le Directeur de l'Institut Technique Agricole de Tiflet province de Khémisset, mettra en vente aux enchères publiques le 09 février 95 à 10 heures les animaux suivants:

- 1 Belier I.F.
- 16 Belier de race croisée.
- 16 Agneaux de race croisée.
- 27 Agnelles de race croisée.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la Direction de l'Etablissement (ferme d'Application).

(0099)

BERRAHO AHMED
EXPERT COMPTABLE
74, AVENUE OQBAH AGDAL-
RABAT
TEL: 77-27-03 / 77-27-85

AFRI GAFAS
SARL AU CAPITAL DE 150.000,00
DHS
SIEGE SOCIAL: 10, AVENUE
HAOUZ CITE ADMINISTRATIVE -
RABAT

CESSION DE PARTS SOCIALES
TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

I - Par acte sous seing privé en date du 10 mars et du 3 août 1994, enregistré à le 4 novembre 1994, il a été cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales de 100.00 DHS (cent dirhams) chacune de la société sus-désignée par M.

Messaghra par Khémisset.

- 500 (cinq cents) parts sociales de 100.00 DHS (cent dirhams) chacune de la société sus-désignée par Mlle Albib Fatiha, de nationalité marocaine, né en 1962 à Rabat au profit de M. Benhammani Abdeslam, de nationalité marocaine, né en 1917 à Kariat Ba Mohamed.

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales de 100.00 DHS (cent dirhams) chacune de la société sus-désignée par Benhammani Lhoussaine, de nationalité marocaine, né en 1950 à Messaghra par Khémisset au profit de M. Benhammani Abdeslam, de nationalité marocaine, né en 1917 à Kariat Ba Mohamed.

L'article 8 (capital social) des statuts est modifié en conséquence et correspond à la répartition suivante:

M. Benhammani Lhoussaine 750 parts sociales
M. Benhammani Abdeslam 750 parts sociales

Total: 1500 parts sociales.

Le reste sans changement.

II - Conformément aux délibérations des associés, réunis en assemblée générale extraordinaire le 3 août 1994, il a été décidé:

- de transférer le siège social qui précédemment établi à Rabat 20, avenue Haouz groupe 15 Takkadoum au 10, avenue Haouz Cité Administrative - Rabat.

Le reste sans changement.

L'article 4 (siège social) des statuts est modifié en conséquence.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance de Rabat le 14 novembre 1994 sous le n°21224.

Pour extrait et mention

(SM 0113)

"BETEP"
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL
DE 30.000,00 DHS
25, RUE AZAGZA, AGDAL-RABAT
"CONSTITUTION D'UNE SOCIETE
ANONYME"

I - Aux termes d'un acte sous seing privé à Rabat en date du 28 novembre 1994 dont un original a été déposé au rang des minutes de maître Faïçal Benzaouia, notaire à Skhirat, le 5 décembre 1994, il a été établi les statuts d'une Société Anonyme dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: la Société est dénommée: "BETEP" SA

Objet:

La Société a pour objet:
- Bâtiment, peinture et étanchéité;
- Entreprise de travaux de tout corps d'Etat;
- Import-Export.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement, en tout ou en partie, à l'une quelconque des objets spécifiés ou tous objets similaires ou connexes.

Siège social:

Le siège social est fixé à 25, Rue Azagza, Rabat-Agdal.

Durée:

La durée est fixée à 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital social:

Le capital social est fixé à la

La Société est administrée par un administrateur unique ou par un Conseil d'administration composé de 2 à 7 membres au maximum pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

Année sociale:

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Bénéfices:

Des bénéfices nets, il est prélevé:

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale prescrit par la loi jusqu'au dixième du capital social;

- 6% à titre de dividende aux actionnaires.

L'excédent est réparti entre toutes les actions, sauf les cas de report à nouveau, ou de constitution de fonds de réserve extraordinaire ou de prévoyance.

II - Aux termes de la déclaration de souscription et de versement reçue par maître Faïçal Nenzaouia, notaire à Skhirat, le 5 décembre 1994, il a été déclaré que les 300 actions de 100 DH chacune, composant le capital social, ont été entièrement souscrites par 8 actionnaires personnes physiques, et qu'il a été versé par chacun d'eux une somme égale à la totalité du montant des actions par lui souscrites.

A cet acte est demeuré annexé dûment certifié l'état prescrit par la loi.

III - L'assemblée générale constitutive unique du 7 décembre 1994 a:

- reconnu sincère et véritable déclaration notariée de souscription et de versement;

- approuvé les statuts de la société;

- désigné le Conseil d'administration;

- nommé comme commissaire aux comptes pour le premier exercice social: "COMPTA-INTL" SARL, sis à Rabat, angle AV. Oqba, rue Al Bairouni, n°04 Agdal;

- donné quitus entier, définitif et sans réserves au fondateur de la Société;

- déclaré la Société définitivement constituée.

IV - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Rabat le 19/1/95 sous le numéro 21541.

Pour extrait et mention

(SM 0112)

ETUDE DE MAITRE BADR ATMANI,
NOTAIRE
32, ANGLE AVENUE AL ABTAL ET
RUE OUED FES, AGDAL-RABAT
TEL: 77/92/94 / 77/93/17

SOCIETE TAPIS JABRI
CAPITAL SOCIAL: 60.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: RABAT, QUARTIER INDUSTRIEL, LOT N°A 8, TAKADDOUM

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIRE

I - Aux termes de son procès-verbal de délibération en date à Rabat du 9 janvier 1995, dont un original a été déposé au rang des minutes de maître Badr Atmani, notaire à Rabat, suivant acte reçu le 10 janvier 1995, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société dite "TAPIS JABRI", S.A. au capital de 60.000,00 DHS, et dont le siège social est à Rabat, quartier industriel, lot n°A 8, Takaddoum, a notamment:

- décidé de mettre en veilleuse la société sus-dénommée;

- constaté la démission de monsieur Chakib Atman de ses fonctions d'administrateur et lui a donné quitus entier et définitif;

- et nommé en qualité nouvel administrateur pour une durée de six (6) années monsieur Dupont Etienne et a constaté l'acceptation de ses fonctions.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance de Rabat le 19 janvier 1995

Pour extrait et mention

Maître Badr Atmani

(sm 0111)

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE SUCRIERE

Lance un appel d'offre pour la fourniture de 10.000 tonnes de coke métallurgique pour l'ensemble des sucreries marocaines au titre de la campagne 1995 avec livraisons réparties entre le 15 mars et le 30 avril 1995, en une ou deux expéditions.

Le cahier des charges peut être retiré ou demandé à l'APS au N° 29 avenue Al Abtal Agdal à Rabat.

Téléphone : 77-46-75 et 77-16-98.

Fax : 77-21-86 à Rabat